



COMMUNE DE LANCIEUX

CONSEIL MUNICIPAL

Vendredi 23 février 2018

COMPTE RENDU

Date de convocation
Vendredi 16 février 2018

Date d'affichage
Vendredi 16 février 2018

Nombre de conseillers
en exercice: 18
Présents : 12
Votants : 16

L'an deux mil dix-huit, le vendredi 23 février, à vingt-heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence d'André GILBERT, Maire.

Présents : Sylvie BAGOT, Isabelle BOSCHEL, Delphine BRIAND, Béatrice COLLEU, Yannick COQUELIN, Christine CROUTELLE, Daniel D'HEM, André GILBERT, François GRANIER, Christophe KERVELLA, Alain RENAULT, Jacques SIMONET, formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : Bertrand BEAUMANOIR donnant procuration à François GRANIER, Sylvie BIZE-GUYON donnant procuration à André GILBERT, Daniel DESNOST donnant procuration à Delphine BRIAND, Bernard DUBOIS donnant procuration à Béatrice COLLEU.

Absents : Dominique GAPAIS, Laurence GRÉMY

Secrétaire de séance : Delphine BRIAND

André GILBERT, maire, donne lecture des pouvoirs.

André GILBERT, maire, propose de désigner Delphine BRIAND comme secrétaire de séance.

Le conseil municipal désigne, à l'unanimité, Delphine BRIAND secrétaire de séance

Délibération
n° 18-02-014



Décisions municipales en application de la délégation du conseil municipal au Maire

- *Décision 2017-50 du 22 décembre 2017* : signature d'un devis de 4 433,04€ TTC avec l'entreprise ATECH-Groupe GIROD (Maine et Loire) pour l'achat de pots et jardinières,
- *Décision 2018-01 du 26 janvier 2018* : signature d'un devis pour la réalisation d'un diagnostic des eaux parasites sur le réseau d'assainissement avec la NANTAISE DES EAUX SERVICE pour un montant de 12 626 € HT,
- *Décision 2018-02 du 26 janvier 2018* : signature d'un devis avec l'entreprise MICRO C de Rennes pour la fourniture de tablettes numériques et de protection du réseau internet à l'école primaire pour un montant de 6 313 € TTC,
- *Décision 2018-03 du 9 février 2018* : signature d'un devis pour les travaux de création d'une aire de retournement et stationnement de car au centre d'accueil du Frémur pour un montant de 7 678 € HT avec la SARL GLATRE TP de Ploubalay.

Depuis le dernier conseil municipal, M le Maire n'a pas eu à se prononcer sur le droit de préemption.

Délibération
n° 18-02-015

 **Convention d'occupation du domaine public - activité de loisir**


Le Maire expose qu'une mise en concurrence a été lancée le 18 janvier 2018. Après analyse de la seule proposition et audition des candidats, il est proposé de retenir l'offre de Mme GOUJON et M. LEFEBVRE.

Vu l'ordonnance n° 2017-562 du 19/04/2017 qui impose une sélection préalable à l'autorisation d'utilisation du domaine public pour une activité économique,
Considérant que la publication d'un appel à concurrence a été réalisée le 18 janvier 2018.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- ***approuve la mise à disposition du domaine public (parcelle AD 523) à Mme GOUJON et M. LEFEBVRE pour une activité de mini-golf et de petite restauration pour une durée de trois ans contre une redevance de 1500 € par an,***
- ***autorise le Maire à signer la convention et tous documents se rapportant à ce dossier.***

Délibération
n° 18-02-016

 **Convention d'occupation du domaine public - activité de restauration**

Le Maire expose qu'une mise en concurrence a été lancée le 18 janvier 2018. Après analyse des propositions et auditions des deux candidats, il est proposé de retenir l'offre de M. BOUQUIN.

Vu l'ordonnance n°2017-562 du 19/04/2017 qui impose une sélection préalable à l'autorisation d'utilisation du domaine public pour une activité économique,
Considérant que la publication d'un appel à concurrence a été réalisée le 18 janvier 2018.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- ***approuve la mise à disposition du domaine public à M. BOUQUIN digue de Saint-Sieu pour une durée de trois ans contre une redevance de 3000 € par an,***
- ***autorise le Maire à signer la convention et tous documents se rapportant à ce dossier.***

Délibération
n° 18-02-017

 **Convention d'occupation du domaine public - activité de location de bateaux**

Le Maire expose qu'une convention a été conclue avec la SARL Propulsion pour la mise à disposition d'un espace sur la plage et sur la digue pour leur activité de location de matériel nautique. Les règles de mise à disposition du domaine public maritime ayant vocation à évoluer en 2019. Il est proposé de renouveler pour un an la convention existante. Celle-ci sera revue en 2019 uniquement pour la partie située sur la digue. Pour la mise à disposition de la plage, les occupants devront solliciter la DDTM à partir de l'année 2019.

Vu la convention en date du 1er avril 2015 entre la commune et la SARL Propulsion autorisant l'occupation de la digue basse de St Sieu et de la plage pour une activité de location de bateau,
 Considérant que l'autorisation sous cette forme ne peut être autorisée que pour 2018 et devra être revue en 2019,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- ***approuve la prolongation de de convention pour l'année 2018, soit du 1er avril 2018 au 31 décembre 2018,***
- ***autorise le Maire à signer l'avenant et tous documents se rapportant à ce dossier.***

Délibération
n° 18-02-018


 **Subventions aux associations pour l'année 2018**

Delphine BRIAND, Adjointe au Maire, rappelle qu'il existe une trentaine d'associations à Lancieux et que nombre d'entre elles ne font pas de demande de subvention. Elle tient à encourager celles-ci pour poursuivre sur cette voie. Pour les associations sollicitant une subvention, elle présente les subventions proposées pour l'année 2018, cela représente une enveloppe globale de 16 200 € avec les subventions déjà attribuées lors des réunions précédentes.

ASSOCIATIONS	MONTANT DE LA SUBVENTION
VISITES AUX MALADES HOSPITALISES	150
GYMNASTIQUE VOLONTAIRE	650
SOCIETE NATIONALE DE SAUVETAGE EN MER LANCIEUX	2 350
ACPG.CATM et veuves de guerre - Lancieux	150
ASSOCIATION PARENTS D'ELEVES	700
ABC BIBLIOTHEQUE	3 500
ASSOCIATION DES PECHEURS PLAISANCIERS LANCIEUX	350
COMITE DE JUMELAGE	1 000
CAP OU PAS CAP	750
TOM POUCE	150
ASS. SPORTIVE GOLF DE LANCIEUX	100
MANIFESTATIONS DIVERSES	
CLUB DE TAROT « festival »	1 100
CLUB NAUTIQUE	2 250

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, attribue les subventions aux associations détaillées dans le tableau ci-dessus.

Délibération
n° 18-02-019

 **Vote de subventions pour les apprentis domiciliés sur la Commune**

Alain RENAULT, Adjoint aux Finances, présente les demandes de subventions formulées tant par la Chambre des Métiers d'Ille et Vilaine et des Côtes d'Armor, que de l'organisme Bâtiment CFA d'Ille et Vilaine et des Côtes d'Armor, au titre d'apprentis domiciliés sur la Commune.

Ces demandes sont présentées comme suit :

ORGANISMES	APPRENTI CONCERNE	MONTANTS sollicités en €
Au titre du fonctionnement		
Chambre de Métiers et de l'Artisanat Côtes d'Armor	GOUEFFON Chartely	100
	LECHEVALLIER Alexis	100
Association de gestion du LEPPA Services D. Savio	BENEDETTI G.	50
Total général		250

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, attribue une subvention de 200 € à la Chambre des Métiers et de l'artisanat des Côtes d'Armor et 50 € à l'association de Gestion du LEPPA services du lycée D. Savio de Dinan. Cette dépense sera affectée à l'article 6574 – chapitre 65

Délibération
n° 18-02-020

 **Budget - Modification de l'autorisation à Monsieur le Maire d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du ¼ des investissements des crédits ouverts au budget principal de l'exercice 2017**

Alain RENAULT, Adjoint aux Finances, rappelle qu'en décembre 2017, le conseil municipal a autorisé le Maire à réaliser des dépenses d'investissement dans la limite du ¼ des dépenses prévues au budget de l'année précédente. L'autorisation du conseil municipal respectait effectivement la limite du quart des dépenses d'investissement mais il s'avère que cette limite doit également se calculer par opération. Il est donc nécessaire de modifier la répartition de la façon suivante :

Numéro d'opération	Libellé de l'opération	Montants prévus au budget 2017	Montants votés en décembre 2017	Montants revus
082	TRAVAUX BÂTIMENTS COMMUNAUX DIVERS	35 000,00	10 000	8 750
090	REVISION P.L.U.	8 000,00	10 000	2 000
095	AMENAGEMENT CENTRE BOURG	615 000,00	10 000	10 000
098	ETUDES D'UN BATIMENT HEBERGEMENT	590 848,00	195 000	147 712
099	ECLAIRAGE PUBLIC	11 300,00	2 000	2 825
101	DIVERS	20 000,00	10 000	5 000
112	VOIRIE 2017	79 000,00	10 000	10 000
	TOTAL		247 000	186 287

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- **annule la délibération n°17-12-136 du 7 décembre 2017,**
- **accepte les autorisations de dépenses par anticipation selon les montants revus ci-dessus.**
- **autorise le Maire à signer tous documents se rapportant à ce dossier.**

Délibération
n° 18-02-021

 **Personnel communal : Avancements de grade 2018**

Monsieur LE MAIRE expose que conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité. Il appartient donc au Conseil municipal compte tenu des nécessités du service, de modifier le tableau des effectifs, afin de permettre la nomination des agents inscrits au tableau d'avancement de grade établi pour l'année 2018.

Cette modification, préalable à la nomination, se traduit par la création de l'emploi correspondant au grade d'avancement.

Il rappelle que le conseil municipal a délibéré en 2013 pour fixer le ratio d'avancement de grade de la commune à 100%.

Vu le tableau des emplois,

Monsieur LE MAIRE propose à l'assemblée, la création de :

➤ 2 emplois d'Agent Technique Principal de 2ème Classe à temps complet

➤ 1 emploi d'Adjoint Administratif principal de 1ère classe à temps complet

Il précise que les suppressions de postes ne pourront être effectuées qu'après la nomination des agents.

Tableau des effectifs intégrant les créations de poste :

GRADE	Effectif	durée hebdomadaire	SERVICE
ATTACHÉ	1	35/35	<i>Administratif</i>
AGENT DE MAÎTRISE PRINCIPAL	3	35/35	<i>Technique</i>
AGENT DE MAÎTRISE	1	35/35	<i>Technique</i>
ADJOINT ADMINISTRATIF TERRITORIAL PRINCIPAL DE 1 ^{ère} classe	2+1	35/35	<i>Administratif</i>
ADJOINT ADMINISTRATIF TERRITORIAL PRINCIPAL DE 2 ^{ème} classe	1	35/35	<i>Administratif</i>
ADJOINT TERRITORIAL D'ANIMATION	1	35/35	<i>A.L.S.H.</i>
	1	27h/35	<i>A.L.S.H.</i>
ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL PRINCIPAL DE 2 ^{ème} classe	3+2	35/35	<i>Technique</i>
ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL PRINCIPAL DE 2 ^{ème} classe	1	28,8/35	<i>École</i>
ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL PRINCIPAL DE 1 ^{ère} classe	1	35/35	<i>Technique</i>
ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL	1	35/35	<i>Camping</i>
	1	35/35	<i>Technique</i>
	1	33/35	<i>École</i>
	1	28,8/35	<i>École</i>
	1	35/35	<i>Camping</i>
BRIGADIER CHEF PRINCIPAL	1	35/35	<i>Police municipale</i>
TOTAL AGENTS TITULAIRES	21+3		

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- **CRÉE les postes indiqués,**
- **APPROUVE le tableau des effectifs ainsi modifié,**
- **PRECISE que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans l'emploi seront inscrits au budget 2018.**

Délibération
n° 18-02-022



Marché de travaux centre du Frémur – Modification des marchés de travaux

Yannick Coquelin informe que dans le cadre des travaux, des aléas ont entraîné des modifications des prestations prévues :

- Lot n°4 – Cloison doublage – Entreprise DAGORN
Tranche conditionnelle
Réalisation d'un coffrage dans le bloc sanitaire du bâtiment A.

	Montant initial			Avenant n°1	Nouveau Montant		
	Tranche ferme	Tranche cond.	Total		Tranche Ferme	Tranche cond.	TOTAL
Montant en € HT	48 854,49	27 163,16	76 017,65	343,37	48 854,49	27 506,53	76 360,82
Montant en € TTC	58 625,39	32 595,79	91 221,18	412,04	58 625,39	33 007,83	91 632,98

- Lot n°6 – Peinture – Emeraude Peinture
Tranche conditionnelle
Réfection de la peinture des 34 radiateurs existants

	Montant initial				Avenant n°1	Nouveau Montant		
	Tranche ferme	Tranche cond.	Total	Tranche Ferme		Tranche cond.	TOTAL	
Montant en € HT	19 451,50	44 080,01	63 531,51	1 879,52	19 451,50	45 959,53	65 411,03	
Montant en € TTC	23 341,80	52 896,01	76 237,81	2 255,42	23 341,80	55 151,43	78 493,23	

- Lot n°7 – Plomberie/Chauffage – Atout Confort
Suppression de l'installation d'un ballon d'eau chaude

	Montant initial				Avenant n°1	Nouveau Montant		
	Tranche ferme	Tranche cond.	Total	Tranche Ferme		Tranche cond.	TOTAL	
Montant en € HT	53 512,90	29 106,94	82 619,84	-1 454,98	52 057,92	29 106,94	81 164,86	
Montant en € TTC	64 215,48	34 928,33	99 143,81	-1 745,98	62 469,50	34 928,33	97 397,83	

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- ***approuve :***
 - ***la modification n°1 - lot 4 Cloison doublage du marché de travaux d'aménagement du centre d'hébergement du Frémur pour un montant de 343,17 € HT, soit 0,45% du montant total du marché,***
 - ***la modification n°1 - lot 6 Peinture du marché de travaux d'aménagement du centre d'hébergement du Frémur pour un montant de 1 879,52 € HT, soit 2,96% du montant total du marché,***
 - ***la modification n°1 - lot 7 Plomberie/Chauffage du marché de travaux d'aménagement du centre d'hébergement du Frémur pour un montant de - 1 454,98 € HT, soit -1,76% du montant total du marché,***
- ***autorise le Maire à signer tous documents se rapportant à ce dossier.***